

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2014
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2014 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2014.

La séance débute à 19 heures 32 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire de Challex,

Présents : Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Jean-Charles MORANDI, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Absents ayant donné procuration : Romy LASSERRE SAINT MAURICE donne procuration à Patricia ALTHERR, Christian JOLIE donne procuration à Eliane DALLEMAGNE.

Secrétaire de séance : Jean-Charles MORANDI.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 décembre 2013.

Jean-Charles MORANDI accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 2 décembre 2013.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2013.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances (Jean-Charles MORANDI)

☛ Lecture des titres et mandats.

☛ La commission finances s'est réunie en décembre pour parler du budget 2014. L'élaboration de ce budget 2014 sera fait de la même façon qu'en 2008, ce mandat le votera. Il n'y aura rien de nouveau en investissement et seules les dépenses classiques en fonctionnement y figureront. Nous mettrons le maximum en réserve foncière afin que le prochain mandat puisse puiser à l'intérieur et faire des décisions modificatives s'il le souhaite. La seule nouvelle dépense en fonctionnement sera liée à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Quelques « reste à réaliser » de 2013 ont été faits en investissement.

Jean-Charles MORANDI rappelle aux présidents des commissions qu'il attend leurs budgets.

Commission travaux-voirie-bâtiments (Jean-Charles MORANDI)

☛ La commission voirie s'est réunie le 11 décembre 2013, les sujets suivants ont été abordés :

☛ Réservoir de Mucelle : Les travaux d'adduction d'eau potable et d'évacuation des eaux usées sont terminés à l'intérieur. La partie regard à l'intérieur n'a pas été bétonnée afin de pouvoir faire les travaux d'adduction vers un mur ou un meuble. L'extérieur sera bétonné dans la semaine.

☛ Abri bus : Discussion avec Mme GLASS pour les 4m2 dont on a besoin et qui empiètent sur son terrain. Elle serait d'accord à trois conditions :

- 1) Mettre un coussin Berlinois en bas de la rue avant le stop parce qu'elle a failli plusieurs fois avoir un accident.
- 2) Qu'elle ait l'autorisation de pouvoir mettre un ou deux panneaux indicateurs pour son manège dans le village à l'instar des panneaux indicateurs Bibliothèque ou Caveau de Mucelle,
- 3) Que nous installions un panneau « attention chevaux » dans la descente.

En cas de désaccord avec ces propositions l'alternative reste de faire déborder l'abri bus sur la route ce qui amènera un ralentissement. La commission est d'accord pour les propositions 2 et 3 et demande à Jean-Charles MORANDI de rencontrer à nouveau MME GLASS afin de remplacer le coussin Berlinois par des balises J 11 qui seraient posées sur le côté droit de la route afin de délimiter le chemin, ce qui empêcherait les véhicules de couper le virage ; cela les ralentirait.

En ce qui concerne la proposition 3 il faut regarder s'il n'y a pas déjà un panneau. En ce qui concerne la proposition 2 les panneaux devront être aux normes.

Anna DOUDOU et Eliane DALLEMAGNE demandent plus d'explications. Pierre CUZIN explique que les balises J11 sont des sortes de chicanes. Jean-Charles MORANDI précise que cela délimiterait le virage. Pierre DUMAREST demande si ces balises vont résister longtemps ? Claude CHAPPUIS dit qu'il faudrait d'abord essayer avec des flotteurs blancs et rouges. Plusieurs personnes lui répondent que c'est interdit, on n'a pas le droit. Pierre DUMAREST propose d'y mettre un bac de fleurs. Jean-Charles MORANDI dit que ce serait une bonne idée. Claude CHAPPUIS confirme que cela permettrait de faire un essai. Jean-Charles MORANDI dit que néanmoins, cela coûte plus cher que des balises J11.

☞ Pierre DUMAREST a interdit la RD89 aux véhicules de plus de 12 tonnes. Il semble qu'il y ait moins de camions. Pierre DUMAREST confirme que les gendarmes sont passés deux fois, ils ont verbalisé deux camions. Frédéric PERICARD dit que la route vers Ferney-Voltaire est elle aussi désormais interdite aux poids lourds. David PERAY dit qu'il aurait fallu interdire aux 26 tonnes, 12 tonnes cela ne correspond à rien. Pierre CUZIN et Pierre DUMAREST disent qu'il existe de vieux véhicules de 12 tonnes. Pierre DUMAREST demande si les travaux à Mucelle sont finis et réceptionnés ? Jean-Charles MORANDI répond que non, pas encore, il a fait le point avec Petavit, il y a encore des choses à finir. Pierre CUZIN dit qu'au niveau des privés, ce n'est pas fini. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il y a eu beaucoup de problèmes avec la pluie notamment des inondations (débordement de puits perdus). Pierre DUMAREST dit qu'il posera la question le 15 janvier lors de la réunion eau et assainissement.

☞ Les tables et bancs commandés ont bien été reçus. René VERNAY demande s'ils sont solides ? Jean-Charles MORANDI répond qu'en effet, ils sont plus solides, c'est du tube rond.

☞ Nous avons reçu des devis pour la taille des arbres, un a été accepté. Les travaux ont commencé.

☞ Eliane DALLEMAGNE a constaté que les nouveaux éclairages des illuminations de Noël sont plus fragiles et fonctionnent moins bien. Certains ont été abimés et seront à changer l'année prochaine.

☞ Patricia ALTHERR et Pierre CUZIN continuent d'encadrer les agents techniques.

☞ L'entreprise HOFER s'est engagée à faire les travaux de la rue du château en janvier 2014.

☞ Chaudière église : Jean-Charles MORANDI pose la question concernant son entretien. Il a reçu une facture de Cuenod. Jean-Charles MORANDI pensait que la mairie n'avait plus à s'occuper de ce genre de factures, il faut clarifier les responsabilités. Pierre CUZIN explique qu'au début du mandat, tout le monde était dans l'inconnu, on avait décidé de ne pas payer cet entretien. Il ajoute que le ventilateur ou d'autres pièces internes ne sont jamais contrôlées, il en a déjà parlé plusieurs fois. Pierre DUMAREST explique que la chaudière est considérée comme une statue ou un meuble, c'est donc à la charge de l'AAP ou du diocèse. David PERAY dit qu'à Péron, c'est la mairie qui a payé le remplacement de la chaudière. Jean-Charles MORANDI répond qu'il s'agit d'une volonté communale, ils font comme ils veulent. Pierre DUMAREST explique que par exemple à Challex, le parvis a été fait par la mairie. Concernant la chaudière neuve, la mairie a payé et a ensuite été remboursée. Jean-Charles MORANDI précise qu'aujourd'hui il s'agit du paiement d'une facture pour une intervention. Pierre CUZIN affirme que ce n'est pas à la mairie de payer l'intervention de maintenance. Il rappelle aussi qu'on ne met pas le chauffage dans un lieu public une heure avant la manifestation. Il pense que la panne peut provenir du test de la chaudière qui a été fait par l'entreprise, cela a pu créer une panne. Il ajoute qu'il y a une convention pour l'Eglise qui existe. Jean-Charles MORANDI dit qu'il parlera de tout cela avec Pierre MOTTIER. David PERAY et Claude CHAPPUIS disent que si l'entreprise a créé elle-même la panne, elle n'a pas à envoyer la facture.

☞ Patricia ALTHERR fait le point sur les travaux réalisés dans la commune par les agents techniques. Avec la mise en place des états des lieux, on se rend compte des nombreux travaux à faire dans les bâtiments.

Elle ajoute que deux associations se sont plaintes et ne veulent pas nettoyer le sol de la salle des fêtes après une manifestation. Elles souhaitent utiliser la machine. Jean-Charles MORANDI et Pierre CUZIN disent que la machine ne doit pas être confiée aux associations. Patricia ALTHERR rappelle qu'on leur demande de rendre une salle propre. Christophe BRULHART dit que c'est pour tout le monde pareil. Il ajoute que dans les autres communes, il est juste demandé qu'on passe un coup de balai. Claude CHAPPUIS dit qu'il faudrait en débattre en commission bâtiment. Les élus débattent et décident qu'un coup de balai est suffisant, c'est l'agent communal qui passera ensuite la machine quand il le pourra.

Commission du personnel (Pierre DUMAREST)

☞ La commission se réunira le 14 janvier 2014 à 18h30.

☞ Patricia ALTHERR ajoute qu'actuellement les 3 employés des services techniques s'entendent bien et nous sommes satisfaits de leur travail. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il a eu de bons échos de la population. Frédéric PERICARD dit que nous les sentons motivés, cela manquait depuis longtemps, c'est très bien.

Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)

☞ La commission d'attribution des lots s'est réunie une fois en décembre, elle se réunira encore le 23 janvier à 14 h.

☞ Patricia ALTHERR a demandé des devis pour la déviation des eaux pluviales. Elle a reçu un premier devis. Frédéric PERICARD a été voir sur place avec une des entreprises. David PERAY rappelle que l'architecte a dit que ça ne suffirait pas. Pierre DUMAREST répond qu'il a fait des calculs où on prend tout, on passerait avec un diamètre de 300, autant mettre une 400 et là on serait tranquille. Il a envoyé ses calculs à l'ingénieur de la CCPG qui lui a confirmé qu'il fallait mettre en place un diamètre de 400. Il a aussi été voir après les grosses pluies, le tuyau de 200 était utilisé à moitié, cela confirme ses calculs. Ce serait stupide de traverser la rue de la Craz qui vient juste d'être refaite. En descendant, tout le long, on risque de toucher la fibre optique, il faudrait donc passer le long du terrain de Frédéric PERICARD s'il est d'accord. On se servirait des tuyaux existants. David PERAY, Pierre CUZIN, Claude CHAPPUIS et Frédéric PERICARD débattent autour du tuyau et des ruisseaux sur la route de Greny. Frédéric PERICARD propose de filer tout droit jusqu'à l'étang de M. DUCRET, il a consulté le plan des drains, cela pourrait fonctionner. Ca ne l'arrangerait pas, son terrain est déjà semé, il faudrait le dédommager. Patricia ALTHERR propose de se réunir le 16 janvier pour en débattre. Frédéric PERICARD demande s'il est possible de se réunir avant jeudi ? Il faut aller voir sur place et de jour. Les élus décident de se réunir le 9 janvier à 13h30 en mairie. Patricia ALTHERR ajoute qu'à la suite de cette réunion, il faudra comparer les devis reçus.

Commission Bibliothèque (Anna DOUDOU)

☛ Le Lot 6 est relancé jusqu'au 24 janvier 2014, la commission d'appel d'offres se réunira ensuite pour attribuer ce lot.

Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)

☛ Réunion du 04/12/2013 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP00107813B0039 OLIVET	Rue des prairies Zone UB Création d'une couverture de terrasse	Avis Favorable
DP00107813B0040 FLEURY	Rue des Fontanettes Installation de panneaux photovoltaïques Zone UB	Avis Favorable
DP00107813B0041 TONUS	Rue des prairies Ravalement de façade Zone UB	Demande de pièces complémentaires
DP00107813B0042 DUCRET	Rue de la Treille Pergola Zone UB	Avis Favorable
DP00107813B0043 GUESSANT	Lotissement la Vigne du Parc Zone UB Pose d'une clôture	Avis Favorable avec réserves : la clôture ne doit pas être accrochée au mur communal.
Permis de Construire		
PC00107813B0014 SCI Investimmo	258 rue des prairies Les Baraques Zone UB Construction de deux villas	Avis défavorable
PC00107813B0015 THIBERT	Lot. Vignes de Confignon Rue de la Treille Construction d'une maison Zone UB (règlement de lotissement)	Avis favorable
PC00107813B0016 CUZIN Gaël	Rue de la Mairie Construction d'une maison Zone UA	Avis défavorable
PC00107813B0017 KARARA	Route de Dardagny Agrandissement d'une habitation Zone UB	Avis défavorable
DIA		
DIA17	Vente en Pontoux	Non Préemption
DIA18	Vente Neu/Mello Rue des prairies	Non Préemption
DIVERS		
Vente SAFER	Vente MELLO/Consorts GAY	Non Préemption
Projet Vignes du CONSUL	Demande d'annulation du permis	Accepté

☛ Réunion du 02/01/2014 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP00107813B0044 LLEDO	« En Pontoux » Détachement d'un lot en vue de la vente et de la construction à usage d'habitation Zone UB	Avis Favorable
DP00107813B0045 Les Cyclamens	Rue de la Treille Zone UBd	Avis Favorable
DP00107813B0046	Chemin du Moulin Zone N	Avis favorable

MAUCH	Pose de panneaux photovoltaïques intégrés au bâtiment	
DP00107813B0047 HUCHET	Chemin du Moulin Zone N Pose de panneaux photovoltaïques intégrés au bâtiment	Avis favorable
DP00107813B0048 PELLETIER /SIEA	Mucelle Zone UBa Implantation d'un poste de transformation électrique	Avis favorable
DP00107813B0049 SCCV Les Vignes du Consul	Rue des fontanettes Zone UBc Division en vue de construire	Avis favorable
Permis de Construire		
PC00107813B0018 LEPORI	Chemin de Cormagnin Zone UB Construction d'une maison individuelle	Attente avis CCPG
AT00107813B0005 SAS Les Cyclamens	Rue de la Treille (complément de la DP45) mais concerne l'intérieur du bâtiment.	Attente avis SDIS et Commission Accessibilité. Avis favorable
PC00107805J1003-M04 Les Coteaux de Challex	Lotissement les Coteaux de Challex Zone 1AUb Modification des pentes et terrasses des maisons 1 à 19 (copie attestation de convention de réalisation des murs de soutènement) Mise en conformité des pentes et terrasses des maisons 20 à 22 (avec murs de soutènement comme déclaré dans le PC modificatif PC00107805J1003-03 ; copie attestation de convention de réalisation des murs de soutènement) Modification des façades des villas 4,5,8,11,12,14,15,16,20,21,22 (ajout fenêtres et velux)	Attente, faire le point avec la DDT. Avis défavorable
PD00107813B0001 PICCI & RAPHOZ	159 Route de la Plaine Zone UB Démolition de trois bâtiments	Avis favorable
DIVERS		
Courrier René VERNAY	A propos de sa canalisation passant sous le PC SERENIS	Monsieur le Maire a appelé les personnes concernées
Les Vignes du Consul	Demande annulation du PC00107812B0032	OK

☛ Concernant le permis de construire LEPORI, le maire confirme qu'il n'a jamais été question que ce soit la commune qui paye le déplacement du mât d'éclairage public. Il faut faire le point avec le SIEA.

☛ Pierre DUMAREST souhaite faire le point concernant les affaires au tribunal. Il en reste très peu. L'Affaire NEY, l'affaire GAY, l'affaire BARBET GROS sont classées. Il ne reste que l'affaire DEBERNARD/BUFF. Patricia ALTHERR demande en quoi cette affaire concerne la mairie ? Anna DOUDOU répond que c'est la commune qui a délivré le permis qui pose problème. Frédéric PERICARD demande où en est l'Ecureuil ? Pierre DUMAREST répond que Mr et Mme DELESDERRIER lui avaient parlé d'un projet de résidence hôtelière, mais il n'a pas de nouvelles.

☛ Concernant le problème rencontré par René VERNAY, Pierre DUMAREST a appelé le constructeur et lui a expliqué qu'ils doivent régler ce problème entre eux. René VERNAY dit qu'il avait donné tous ses actes notariés à la mairie qui devait régler ce problème. Une fois qu'il a eu déposé ces documents, on s'est enfin préoccupé de la source. Il s'est aperçu que le permis de construire avait été approuvé. Que doit-il penser ? Pourquoi la commission d'urbanisme n'a rien fait ? Que doit-il faire ? Pierre CUZIN lui répond que c'est un problème privé, il doit aller au tribunal. René VERNAY répond que le notaire lui a dit d'attendre que les travaux débutent et de les bloquer. Il est très mécontent.

A 20h47 René VERNAY quitte la salle du Conseil municipal.

Charlotte BREUILH prend la parole et explique la situation aux élus. Un permis de construire a été déposé or il se trouve que les canalisations de René VERNAY, délimitées par une servitude de tréfonds passent en dessous de ce projet. Le constructeur SERENIS souhaite déplacer les canalisations de René VERNAY mais celui-ci refuse. Le Maire a autorisé ce permis de construire car il était conforme au droit de l'urbanisme et au plan local d'urbanisme. Le Maire n'a pas le pouvoir de statuer sur tout ce qui concerne les affaires privées. Il n'était donc pas possible de refuser ce permis de construire sur le principe que la construction passait sur des canalisations appartenant à une personne privée, c'est-à-dire M. René VERNAY. Cela dépassait la compétence du Maire. Charlotte BREUILH a bien expliqué tout cela à René VERNAY, Pierre DUMAREST a aussi fait le maximum en expliquant les choses au constructeur SERENIS. Patricia ALTHERR dit que la mairie peut jouer le rôle de conciliateur. Claude CHAPPUIS voulait aussi proposer cela. Pierre DUMAREST répond qu'il l'a déjà fait, il a même proposé une rencontre en mairie. Pierre CUZIN dit que ce n'est pas à la mairie de s'occuper de ce genre de problèmes. Anna DOUDOU dit que les deux parties ont besoin d'être vivement conseillées. Pierre DUMAREST dit que si personne ne veut faire un pas, ça risque d'être difficile. Claude CHAPPUIS dit qu'en commission d'urbanisme on avait dit de ne pas donner le permis de construire tant qu'il n'y avait pas d'accord. Pierre CUZIN réfute cette affirmation, il était aussi présent et ce n'est pas ce qui a été dit. On ne peut pas refuser un permis de construire sur ce principe là et surtout on doit donner une réponse sous deux mois. Claude CHAPPUIS dit qu'il n'y a pas eu de conciliation. Pierre CUZIN dit qu'on n'est pas au conseil municipal pour défendre un conseiller. A Mucelle, on avait défendu le respect d'un permis de construire et certainement pas les revendications d'un conseiller. Anna DOUDOU demande qui construit en dessous de chez René VERNAY ? Pierre CUZIN ajoute qu'on a répondu à ce permis de construire tel qu'on devait le faire sans déborder de nos fonctions. Jean-Charles MORANDI dit que René VERNAY pourrait déplacer la canalisation. Pierre CUZIN répond qu'il ne veut pas.

Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)

☛ L'entreprise MOREL doit venir pour finir quelques travaux. Eliane DALLEMAGNE leur a parlé du problème sur un des murs.

☛ L'aménagement de la placette est en suspens. Elle vient de recevoir les plans du sous-sol, les raccordements passent juste en dessous. Le paysagiste prétend que ce n'est pas un problème, il peut mettre de l'anti-racinaire. Elle fait passer les documents aux élus. Claude CHAPPUIS dit que la profondeur n'est pas marquée sur les plans. Pierre CUZIN répond que c'est certainement de l'ordre de 60 cms. Frédéric PERICARD a peur d'abîmer une canalisation en creusant. David PERAY dit que ça ne risque rien. Eliane DALLEMAGNE dit que l'on pourrait installer un arbre dans un gros pot. Frédéric PERICARD dit qu'il faudrait mettre du rootstop partout. Il demande de combien de cm le paysagiste avait prévu de surélever l'arbre ? Eliane DALLEMAGNE répond qu'il montait de 50 à 55 cms. Jean-Charles MORANDI dit qu'un gros pot de 1m50 serait sympa et les racines resteraient dans le pot. Frédéric PERICARD dit que les racines d'un arbre représentent 1,5 fois sa hauteur. Eliane DALLEMAGNE dit que la protection des racines coûterait 500€ de plus ! Patricia ALTHERR dit que l'on peut aussi changer l'aménagement en fonction des saisons. David PERAY et Claude CHAPPUIS trouvent que le sapin de Noël habillait bien la place. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut en parler en commission voirie. Eliane DALLEMAGNE propose une réunion la semaine prochaine. Frédéric PERICARD confirme qu'installer un pot serait une bonne idée. Patricia ALTHERR dit qu'elle en parlera avec les agents techniques.

Commission communication (Eliane DALLEMAGNE pour Christian JOLIE)

☛ Petit Challaisien : Christophe BRULHART dit qu'il a vu une erreur de date dans le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre, il y est mentionné « 12 décembre » à la place. Frédéric PERICARD ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi la page 9 a été traduite en anglais. Il pense que les personnes résidant en France doivent faire un effort pour parler la langue française et non l'inverse. Ce n'est pas à nous de nous adapter. Anna DOUDOU souligne que les poubelles baladeuses ont sans doute été remarquées dans des endroits précis qu'on a voulu cibler, ce qui explique peut-être la traduction. Eliane DALLEMAGNE ajoute que pour l'association Poivre & Sel, la traduction en anglais est volontaire afin que les non-francophones rejoignent l'association s'ils le souhaitent. Pierre CUZIN demande pourquoi il est écrit que l'essai des sirènes ne concerne que les Suisses ? Claude CHAPPUIS dit que malgré ces erreurs et critiques, le journal est très réussi.

☛ Site internet : RAS.

Commission Vie Associative (Eliane DALLEMAGNE pour Christian JOLIE)

☛ La commission se réunira le 10 janvier à 19h30 pour traiter les demandes de subventions. Claude CHAPPUIS dit que le vendredi soir n'arrange personne, il n'y aura personne.

☛ Concernant les Assemblées Générales des associations :

- AG de l'Intersociété, le 5/12/2013. Ils avaient le projet de remplacer leurs bancs en 2013. Étant donné que leurs tables n'ont pas une hauteur standard, ils ont dû rechercher des bancs, « sur mesure », pour remplacer ceux d'aujourd'hui qui sont dans un triste état. Une participation sera demandée à la commune au travers de leur demande de subvention. Nous avons fait le point de l'article qui a été rédigé dans le PC du mois de décembre reprenant les manifestations 2014. Il n'y a pas eu de remarques. Ils en ont profité pour rappeler que l'utilisation du double de clé de leur local, présent à la mairie, ne devait pas servir à prendre leur matériel à leur insu. Toute utilisation doit passer par les responsables de l'Intersociété.
- L'AG de la jeunesse, le 17/12/2013. Étant donné le peu d'adhérents présents, une AG extraordinaire sera organisée le 13 janvier. Ils ont néanmoins fait le bilan des 4 spectacles organisés. La Fête des Baraques n'a pas été une réussite. Ils vont réfléchir à d'autres solutions. Un constat est fait sur le peu de participation à l'organisation des spectacles. Ils vont revoir leur nombre de spectacles et se concentrer sur ceux qui ont attiré le plus de monde. La prochaine AG courant janvier : AG des bourrus, le 15 janvier.

☞ Concernant les demandes des Associations : pour l'USC, Christian JOLIE n'a pas encore eu de retour concernant leur projet de graffiti. Christian JOLIE souhaite savoir si l'éclairage du stade est entièrement réparé? Jean-Charles MORANDI répond que non, ce n'est pas encore fini. Charlotte BREUILH les relancera. Ils ont changé toutes les ampoules, il y a aussi des ballasts à changer. Apparemment, certains projecteurs s'éteignent au bout d'une heure. David PERAY souhaite qu'on l'appelle la prochaine fois que Salendre intervient. Concernant les tables pour la salle des fêtes qui ont été commandées, Christian JOLIE souhaite savoir quand seront-elles disponibles ? Jean-Charles MORANDI répond qu'elles sont arrivées et qu'elles ont déjà été utilisées par les associations. Concernant l'accès pompiers de la halle : a-t-on mis du gravier autour du poteau ? Jean-Charles MORANDI répond que ça n'est pas encore fait, ce sera fait au printemps.

☞ A propos de la mise en place des états des lieux, y a-t-il des retours ? Patricia ALTHERR répond que les retours sont positifs. Ce sont désormais les employés qui les font dans le cadre de leurs horaires de travail. Ils ont un agenda, tout est noté. Cela a permis de voir l'entretien qu'il y avait à faire dans les bâtiments communaux. Certaines choses ne pourront pas être faites comme le remplacement des plaques du faux plafond de la salle des fêtes. Jean-Charles MORANDI et Pierre DUMAREST débattent sur ce sujet. Pierre DUMAREST conclut en disant qu'il faudra appeler SMBL pour savoir s'ils ont encore des dalles en stock.

Commission Education (Anna DOUDOU)

☞ Anna DOUDOU et Patricia ALTHERR ont effectué une visite à l'école pour voir les travaux à effectuer pendant les vacances de Noël. De nombreux problèmes ont été résolus par les agents techniques.

☞ Réforme des rythmes scolaires : le groupe de travail a prévu une réunion le 15 janvier avec les associations pour voir comment elles pourraient s'impliquer. Nous avons eu peu de réponses suite à notre courrier, seuls le groupe Histoire Locale et l'AJLC ont répondu favorablement. Nous les rencontrerons individuellement.

Nous attendons le retour du questionnaire qui a été envoyé à toutes les familles de l'école. Ce questionnaire aidera à structurer tout cela, il a été élaboré par les membres du comité. Anna DOUDOU lit le questionnaire aux élus. Elle ajoute que plus on aura de choix pour les activités, meilleur programme nous aurons.

☞ Avec quatre communes du SIVOS, il a été décidé, pour mutualiser les moyens, d'embaucher une personne pour la mise en place de la réforme. Nous attendons de recevoir une convention à signer avec *Familles Rurales*. Pierre DUMAREST ajoute que certaines communes ont pris des bénévoles et ça ne s'est pas bien passé. A Divonne, ils ont embauché 106 personnes et ça a coûté 400 000€. Claude CHAPPUIS demande combien cette réforme va coûter à la commune ? Anna DOUDOU répond qu'elle a fait quelques calculs : une hypothèse a été prise : pour une heure de travail à 30€ et à raison de 3 ateliers par jour, cela reviendrait à 13 000€ par an à la commune. Ceci n'est qu'une évaluation approximative, basée sur une hypothèse. A cela s'ajouterait le coût du matériel pour les activités. Pierre DUMAREST pense qu'il vaudrait mieux partir sur un budget de 20 000€. Anna DOUDOU précise que la commune ne fera pas forcément des contrats d'embauche, elle rémunérerait sur facture. Frédéric PERICARD répond que tout le monde ne peut pas faire de factures, c'est à réfléchir. Anna DOUDOU pense qu'avec le matériel, le budget serait de 15 000€. Frédéric PERICARD trouve qu'il est malsain de payer certaines personnes alors que d'autres travaillent bénévolement. Claude CHAPPUIS demande si pour autant les enfants sauront lire et écrire en sortant de l'école et surtout s'ils redoubleront moins, ça c'est une bonne question ? David PERAY ajoute à l'attention d'Anna DOUDOU qu'il a un contact avec une sophrologue qui pourrait donner des cours, il transmet ses coordonnées. Claude CHAPPUIS dit qu'à un moment le prix de l'heure va augmenter quand les personnes se feront rares. Cela va faire monter les enchères. Anna DOUDOU ajoute qu'il faudra peut-être réaménager les horaires en fonction des moyens qui se présenteront.

Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)

☞ La vente des sapins n'a pas connu un grand succès, il n'y aura que 200€ de dons pour le CCAS.

☞ Eliane DALLEMAGNE souhaite savoir comment va s'organiser le budget du CCAS en 2014 ? Charlotte BREUILH lui donnera une réponse la semaine prochaine.

Affaires intercommunales

☞ Jean-Charles MORANDI était présent au dernier Conseil Communautaire. Le budget a été voté rapidement. Il y a eu peu de débats.

☞ Frédéric PERICARD donne des informations concernant l'installation des agriculteurs dans le Pays de Gex. Cela a été présenté au budget 2014. Une commission se réunira pour sélectionner les candidats, l'enveloppe est de 50 000€ pour chaque nouvelle installation. Il y a un certain nombre de critères à remplir. Tout cela est organisé en partenariat avec la chambre d'agriculture. Cela bouge très vite afin d'avoir de nouvelles installations, en effet, il y a de moins en moins d'agriculteurs.

☞ Anna DOUDOU évoque l'une des dernières réunions concernant les déchets. Elle rappelle que la redevance incitative est effective depuis le 1^{er} janvier. Chaque année, deux prélèvements d'échantillons des poubelles envoyées à l'incinérateur sont effectués. Leur étude a montré que seulement 44% du contenu des sacs devraient aller à l'incinérateur. Nous avons encore à améliorer le tri. Pourtant la CCPG fait partie des bons élèves concernant le tri des déchets. David PERAY dit que ce n'est pas avec ce nouvel impôt que le tri va s'améliorer. En tant qu'artisan, il paye 100€ par an alors qu'il n'a pas de poubelles. Anna DOUDOU dit que tout le monde ne paie pas plus cher. Pierre DUMAREST dit qu'en effet il paye moins cher. Pierre CUZIN dit que sortir une poubelle une fois par mois, c'est peu hygiénique, ça sent très mauvais s'il y a du poisson par exemple. Pierre DUMAREST rappelle que sur 62 délégués, seulement 9 ont voté contre. Anna DOUDOU explique que tout cela a été mis en place pour être conforme à la loi Grenelle de l'environnement. David PERAY répond que de nombreux départements font des levées au poids et non au volume, c'est plus juste. Pierre DUMAREST s'exprime sur le cas similaire de l'eau qui va augmenter de 5.5% en 2014.

Patricia ALTHERR dit que les agents techniques demandent si on ne pourrait pas rajouter un bac pour les cartons derrière la salle des fêtes. Anna DOUDOU dit que le SIDEFAGE a prévu cela, il suffit de faire un courrier pour dire nos besoins. Jean-Charles MORANDI dit que l'on pensait doubler les trois bacs actuels. Pierre DUMAREST dit que les semi-enterrés deviennent obligatoires mais sont payants.

Délibérations

Délibération n°01-2014

Objet : Approbation du devis « SOGEDO »

Sur le rapport de Pierre DUMAREST,

Des réparations sur plusieurs poteaux d'incendie sont nécessaires suite aux contrôles réglementaires effectués. La SOGEDO a envoyé un devis d'un montant de 5 250,38€TTC soit 4 389,95€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTER le devis SOGEDO d'un montant de 5 250,38€TTC.**
- **AUTORISER le Maire à le signer.**

Débat : Pierre CUZIN dit que beaucoup d'argent a été dépensé pour les poteaux incendie. Pierre DUMAREST répond qu'ils n'étaient pas en bon état. Jean-Charles MORANDI dit que la SOGEDO vient une fois par an, le contrôle est obligatoire. Pierre DUMAREST explique qu'ils les font par tiers avec un rapport à chaque fois, on communique ensuite ces informations aux pompiers. Patricia ALTHERR dit que quand la SOGEDO est passée, elle était là. A-t-on reçu ce devis ? Il y a eu un contrôle. Pierre CUZIN dit que tout est détaillé dans le devis, ça va vite. Le poteau supplémentaire ne nous a pas coûté cher à Mucelle. David PERAY demande si l'on est obligé de passer par la Sogedo? C'est inadmissible. Patricia ALTHERR demande si le devis comprend les poteaux à réparer ? Jean-Charles MORANDI répond que oui. Patricia ALTHERR est étonnée, il y a beaucoup de réparations sur ce devis. Les élus débattent sur ce travail qui pourrait aussi être fait par les pompiers comme c'était le cas avant. Débat s'ensuit pour situer chaque poteau incendie à l'aide du classeur les répertoriant.

Délibération n°02-2014

Objet : Approbation de la charte de stratégie d'approvisionnement

La CCPG est en charge de la filière bois énergie, fondée sur le principe de fabrication de plaquettes bois à partir d'arbres ronds issus des forêts gessiennes. Afin de garantir la pérennité de cette filière communautaire, il apparaît opportun d'associer chacune des communes du Pays de Gex à cette démarche.

En annexe, le projet de « *charte de stratégie d'approvisionnement* » à intervenir entre les communes et la CCPG, sur proposition des services de l'Office National des Forêts.

Cette charte a pour but de mobiliser du bois pour la filière bois énergie sans concurrencer la filière bois d'œuvre et bois de chauffage, tout en favorisant les ressources locales. Ce projet a d'ores et déjà été validé par les membres du Bureau exécutif ainsi que par les commissions « Environnement » et « Patrimoine » du mois d'octobre à la CCPG.

La CCPG souhaite connaître les observations du Conseil municipal et obtenir sa validation.

La signature de cette charte serait envisagée dès le 1^{er} trimestre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDER** la « Charte de stratégie d'approvisionnement » proposée par la CCPG.

Débat : Pourquoi toutes les communes sont-elles associées ? Auparavant c'étaient seulement les communes forestières. David PERAY et Pierre CUZIN répondent que du bois est récupéré partout.

Délibération n°03-2014

Objet : Mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Sur le rapport de Christian JOLIE,

Vu l'avis favorable de la sous-commission chemins,

Il s'agit de la mise à jour du tableau de classement des voies communales daté du 1^{er} juin 1995 avec intégration des chemins ruraux,

La nouvelle liste est présente en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 2 voix contre) :

- **APPROUVE** le nouveau tableau de classement des voies communales tel que présenté en annexe.

Débat : Pierre DUMAREST dit que Christian JOLIE n'est pas là, il a donné le dossier à Eliane DALLEMAGNE. Il pense que c'est à Christian JOLIE de présenter le projet. Frédéric PERICARD demande pourquoi ce n'est pas Pierre CUZIN qui présente le dossier. Pierre CUZIN dit qu'il n'est que remplaçant. Claude CHAPPUIS souhaite que soit reportée cette délibération. Il veut savoir quelles rues ont été modifiées précisément ainsi que le prix des nouveaux panneaux de rues à acheter ? Eliane DALLEMAGNE répond que c'est marqué dans le compte-rendu que Christian JOLIE lui a transmis. Pierre CUZIN ajoute qu'il faut limiter les panneaux à Challex, il y en a assez. Pierre DUMAREST dit qu'il a un courrier de G. DALLEMAGNE du 9 décembre, il n'est pas content. Il lit aux élus ce courrier. Il s'agit d'un chemin rural à Mucelle. G. DALLEMAGNE a de nouveau écrit le 3 janvier, dans ce courrier, il précise qu'il n'a participé qu'à une seule réunion d'1 heure. Pierre DUMAREST souhaite qu'un courrier réponse soit fait, il le signera. Pierre CUZIN répond que sur le cadastre c'est en effet marqué « desserte », ce chemin a d'ailleurs été retiré de la liste, du moins lui semble-t-il.

Anna DOUDOU demande ce qui différencie un chemin d'une rue. Pierre CUZIN répond qu'une rue est en général bordée d'habitations. Avant, à Challex, il y avait peu de rues, mais cela avance à vitesse grand V. Une allée est en général bordée d'arbres alors qu'une route va d'un village à un autre. La commission s'en est tenue à ces définitions. Claude CHAPPUIS dit qu'avec le plan c'est plus facile de comprendre. Frédéric PERICARD demande où sont les impasses ? Pierre CUZIN dit qu'elles sont dans les listes. David PERAY, Jean-Charles MORANDI débattent autour du changement d'adresse qui va être nécessaire. Pierre DUMAREST dit à tout le monde de bien étudier les documents si l'on reporte cette délibération au mois de février. David PERAY dit que c'est important de la voter car c'est un énorme travail qui a été réalisé. Il ajoute que cela va donner du travail aux GPS.

Eliane DALLEMAGNE lit le compte-rendu que lui a transmis Christian JOLIE :

« Je rappelle l'objectif de la sous commission chemin, qui était de créer un sentier pédestre communal, en empruntant les chemins communaux et ruraux, ceci pour les Challaisiens et Challaisiennes qui apprécient de se promener à proximité et autour de leur village. Après quelques réunions de travail, nous nous sommes aperçus qu'il n'était plus possible de répondre efficacement à cet objectif, avec le risque d'emprunter des voies privées ou de se retrouver bloqués avec des voies qui avaient disparu. C'est alors, que nous avons engagé ces travaux de mise à jour de la liste des voies communales. Qui plus est, elle date du 1^{er} juin 1995 et elle a presque 20 ans aujourd'hui.

Depuis 2009, avec l'aval du conseil municipal et environ une quarantaine de réunions, nous sommes arrivés à mettre la liste à jour. Ensuite, et comme prévu, nous avons organisé 4 permanences, 2 en novembre et 2 décembre. Nous avons supprimé la dernière, étant donné le peu de fréquentation.

Les résultats des permanences :

- *des habitants sont venus pour s'assurer que leur voie existerait toujours.*

Ils ont pu constater que leur voie n'avait pas disparu.

- *d'autres étaient inquiets de voir perdre leur propre voie de desserte.*

Ils ont été rassurés sur 2 points. La sous commission chemins n'a pas travaillé sur les voies de desserte car ces voies sont privées et ne concernent donc pas la commune.

- *d'autres tenaient à ce que le nom des chemins reste.*

Le nom des chemins n'a pas changé, sauf pour un qui en comportait 2, celui le long du Rhône. Il est proposé au CM de conserver la proposition de la sous commission : le chemin dit des Rives du Rhône, qui part du moulin et qui arrive au barrage. Il s'appelait chemin dit de Pergy dans sa 1^{ère} partie, puis chemin « dit de » dans la seconde.

- *d'autres, par contre, ne voulaient absolument pas que l'on tienne compte de l'urbanisation du village et voulaient que l'on continue à classer un chemin comme rural alors qu'il était devenu un chemin communal voire une rue.*

Une liste des voies communales qui a une vingtaine d'années, doit pouvoir être mise à jour et il faut alors tenir compte de l'urbanisation du village. C'est aussi rendre service aux habitants.

Au cours de ces permanences, il a bien été rappelé, que rien n'allait changer dans le quotidien des Challaisiens et des Challaisiennes. Et que cela n'était que le reflet du plan cadastral et de l'urbanisation du village. Cela ne remettait pas non plus en question, l'entretien actuel de certaines voies, bien au contraire, cette liste permet de valider ce qui est déjà fait. Je rappelle néanmoins, que la commune n'a pas l'obligation d'entretenir les chemins dit ruraux.

J'ajouterai que ce travail sera utile à la commission Urbanisme et aussi au service technique de la commune.

Aujourd'hui, vous saurez qu'il y a :

14,855 km de chemins ruraux. En 1995, ils n'avaient pas été recensés.

9,175 km de voies communales. En 1995, il y en avait 7,518 km, ce qui fait environ 22 % de plus.

Et 7,733 km de rues. En 1995, il y en avait 6,885 km, ce qui fait environ 12 % de plus.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les habitants qui se sont déplacés et qui ont assisté à ces permanences. J'en profite aussi pour remercier les élus qui ont permis d'aboutir à ce résultat. Ils se reconnaîtront. Je remercie également les habitants : Pierre MOTTIER, Georges DALLEMAGNE et Michel DURAFFOUR pour leur aide. Je souhaite que cette délibération soit votée, pour nous permettre d'avancer sur ces sujets importants, merci. »

Claude CHAPPUIS dit qu'il comprend enfin le but de tout ça, c'est pour arrêter d'entretenir les chemins dit ruraux. Il en a crée 28. On n'a pas l'obligation de les entretenir. Pierre CUZIN explique la logique par laquelle les chemins « dit ruraux » ont été créés. Eliane DALLEMAGNE rappelle que le but de ce travail était de mettre à jour l'ancienne liste des voies communales qui datait de 1995. Claude CHAPPUIS dit qu'il y a aussi la rue de Cormagnin, dans le virage, un échange avait été fait... Jean-Charles MORANDI répond que non, rien n'a été fait. Pierre CUZIN dit qu'on doit aller jusqu'au bout, le chemin de Cormagnin doit devenir communal. Pierre DUMAREST rappelle que tout cela doit ensuite être validé par le préfet et la DDT. Claude CHAPPUIS dit que c'est un beau travail, cohérent pour l'urbanisation. Il ne comprend pas pourquoi certains chemins sont déclassés, c'est certainement pour qu'ils ne soient plus entretenus. Eliane DALLEMAGNE dit que c'est à Christian JOLIE de se défendre là-dessus. Pierre DUMAREST dit que le problème c'est que les plans du village ne vont plus être bons. Pierre CUZIN ajoute que sur la liste il manque les places. Frédéric PERICARD ajoute qu'il manque aussi les impasses. Jean-Charles MORANDI rappelle qu'aujourd'hui on ne fait qu'approuver le nouveau tableau c'est quelque chose de technique et rien d'autre. Il faudra ensuite changer les noms de rues progressivement dit Pierre CUZIN. Jean-Charles MORANDI répond que régulièrement des plaques abîmées par le soleil sont changées et cela se fera au fil du temps. Le prochain mandat pourra mettre cela en place.

Délibération n°04-2014

Objet : Décision modificative budgétaire n°18

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Cette délibération concerne le budget 2013.

Il s'agit de transférer un montant de 6 560€ sur l'article 6413 en dépenses de fonctionnement afin que le chapitre 64 soit positif. Ce montant sera pris sur les dépenses imprévues de fonctionnement au 022.

Dépenses de fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	- 6 560.00 €	
6413	Personnel non titulaire	6 560.00 €	
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Débat : Pierre DUMAREST dit que c'est un jeu d'écriture. Christophe BRULHART demande s'il reste de l'argent en dépenses imprévues ? Jean-Charles MORANDI répond qu'il en reste seulement en fonctionnement.

Questions diverses :

☛ Christophe BRULHART : Y a-t-il des habitants de Challex qui seraient volontaires pour s'occuper du fleurissement de la commune ? Pierre DUMAREST dit qu'une de ses voisines lui avait proposé. Christophe BRULHART demande si les habitants pourraient s'en occuper ? Jean-Charles MORANDI répond qu'ils pourraient s'inscrire au sein d'une association comme l'AJLC qui a été créée pour cela ; c'est-à-dire un groupe de personnes qui veulent créer une activité (cartes ou fleurissement par exemple). Il faudrait créer un groupe de fleurissement, on leur donnerait alors accès à diverses choses. Il leur suffirait de créer ce groupe dans l'association. Patricia ALTHERR et Eliane DALLEMAGNE disent qu'à Poivre&Sel certains seraient intéressés. Anna DOUDOU rappelle qu'il faut qu'ils aient une assurance ? Jean-Charles MORANDI dit qu'à l'AJLC ce serait parfait et qu'avec un groupe ainsi créé, ils auraient une assurance. Claude CHAPPUIS dit qu'ils ont mis cela en place à Collonges.

☛ Eliane DALLEMAGNE évoque le repas communal organisé le 17 janvier. Frédéric PERICARD demande combien cela coûte ? Eliane DALLEMAGNE répond 55€ par personne avec les boissons.

☛ Pierre DUMAREST rappelle que les vœux sont organisés ce jeudi à 19 heures.

Prochaine réunion du Conseil le 3 février 2014 à 19h30.

La séance est levée à 22H40.